



Saint-Denis, le 17 novembre 2022

Région Réunion
Hotel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin
97490 Sainte-Clotilde

A l'attention de Madame la Présidente de Région

N/Réf. : URR36-2022

Objet : Télétravail des agents – dispositif 2023

Madame la Présidente,

Lors du comité technique du 6 avril 2022, votre direction générale ainsi que les membres élus se sont engagés sur la réalisation du nouveau cadre fixant les modalités de télétravail au plus tard en novembre 2022.

Malgré notre relance par mail du 25 octobre 2022, nous ne disposons d'aucune informations quant à la reprise du dispositif en 2023. Cette situation n'est pas acceptable au vu des fortes attentes de la part des agents sur le travail à distance.

Vous avez souhaité revoir cet outil qui avait déjà fait ses preuves auprès d'un panel de presque 200 agents. Les résultats sur la qualité de vie des agents étaient pourtant indiscutables : économie de temps de trajet, meilleure gestion du temps de travail, plus grande autonomie dans la gestion de ses tâches, meilleure concentration et ainsi meilleure productivité.

Le télétravail a ainsi permis à la Collectivité d'accroître sa production et d'améliorer sensiblement la qualité de vie de ses agents et par conséquent leur motivation et leur implication.

Comme nous avons pu vous l'exposer en séance, nous ne saurons tolérer un nouveau report du seul fait du retard de l'ARACT dans la démarche que vous avez engagé.

Ainsi, nous sollicitons de votre part le rétablissement du dispositif de télétravail pour tous les agents éligibles, en renouvellement et également pour les nouvelles demandes.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général
UNSA REGION REUNION,


Yves TAMBON



WWW.UNSAREGION974.COM



@REGION974UNSA



06 92 644 323



Télétravail des agents région - reprise des demandes

De : unsa@cr-reunion.fr

mar., 25 oct. 2022 16:46

Expéditeur : giovanni grondin <giovanni.grondin@cr-reunion.fr>

📎 1 pièce jointe

Objet : Télétravail des agents région - reprise des demandes**À :** Tamara RACZINSKI <tamara.raczinski@cr-reunion.fr>, Claudine DUPUY <claudine.dupuy@cr-reunion.fr>, Idriss OMARJEE <idriss.omarjee@cr-reunion.fr>, Régine CHANE-HONG <regine.chane-hong@cr-reunion.fr>, I mauxion <l.mauxion@anact.fr>**Cc :** UNSA REGION REUNION <unsa.regionreunion@gmail.com>

Bonjour,

Lors du CT du 6 avril dernier, le calendrier de mission de l'ARACT annoncé prévoyait la mise en place du nouveau dispositif de travail à distance pour le 1er janvier 2023. A défaut d'avoir été associés aux réunions de travail avec l'organisme missionné comme cela avait été proposé par M. Gangnant en CT, nous souhaitons avoir un point exhaustif de l'avancement de la démarche.

Pour mémoire, nous avons souligné l'importance d'avoir un nouveau cadre opérationnel au plus tard fin novembre pour que les agents intéressés puissent procéder aux demandes de travail à distance dans les délais réglementaires et espérer démarrer l'année 2023 en télétravail ou sur des sites de co-working.

Nous sommes sollicités par nos collègues et nous faisons de notre mieux pour contenir les demandes pour le moment. Une orientation claire de l'Autorité semble nécessaire dans les meilleurs délais.

Cordialement.



*Giovanni
GRONDIN
0692 710 837
UNSA Région
Réunion*



logo blog.jpg
64 ko
